

L'équipe municipale 2008-2014

L'équipe municipale nouvellement élue remercie les Essignyacois qui ont renouvelé leur confiance aux 6 anciens et l'ont accordé aux 5 nouveaux.

Pas plus que les réunions du conseil municipal qui, rappelons-le, sont publiques, la séance d'installation du conseil municipal n'a attiré la foule.

En ce dimanche 16 mars au matin, alors que nos voisins de Fonsomme reprenaient le chemin des urnes pour élire leur conseil, les onze élus essignyacois se réunissaient pour élire leur bureau municipal.

Ont donc été élus :

Maire : Claude Vasset
Maire adjoint : Gérard Guilbert
Maire adjoint : Patrick Pertus
Maire adjointe : Virginie Dambre

Conseillers municipaux :

Olivier Bachelet, Geneviève Douay, Guy Laporte, Olivier Lemoine, Stéphane Lesueur, Roland Roger, Dominique Thaïssart

Le conseil municipal a voté ensuite le montant des indemnités octroyées aux maire et adjoints (voir article en page 2).

Ensuite, toujours à bulletins secrets, ont été élus les représentants de la commune dans les différentes instances intercommunales.

Communauté d'agglomération : Claude Vasset (titulaire), Olivier Bachelet et Virginie Dambre (suppléants)

Syndicat intercommunal scolaire du Noirieu : Olivier Lemoine, Patrick Pertus, Dominique Thaïssart (titulaires) et Olivier Bachelet (suppléant)

Syndicat intercommunal d'aide à domicile : Geneviève Douay et Stéphane Lesueur

USEDA :

Gérard Guilbert et Roland Roger.

Centre communal d'action sociale :

La dernière partie de la réunion a été consacrée à la formation des comités consultatifs (article en page 2).

Lazare Ponticelli

Le glas et les drapeaux en berne pour témoigner la reconnaissance des Français aux soldats de la Grande guerre. Il était difficile d'en faire plus entre le dimanche après-midi et le lundi matin.

Plutôt que de lire le message officiel devant une assemblée clairsemée, en voici le contenu :

Alors que disparaît avec Lazare Ponticelli, le dernier combattant français de la Première guerre mondiale, la nation souhaite aujourd'hui témoigner sa reconnaissance aux 8,5 millions de soldats qui ont servi sous ses drapeaux pendant la Grande guerre.

La France conserve précieusement le souvenir de ceux qui restent dans l'Histoire comme les Poilus de la Grande guerre et dont le dévouement dans les tranchées et sur les différents fronts de bataille fut sans égal.

Près de 1,4 million d'entre eux y laissèrent la vie sans compter les blessés, les mutilés et les victimes civiles ce qui fit de la France le pays le plus touché parmi les nations belligérantes.

Les monuments aux morts de chacun de nos villages en témoignent encore par l'énumération des noms de ceux ayant perdu la vie aux combats.

C'est dire combien ce conflit reste et restera inscrit dans notre mémoire collective car la nation se doit de garder en permanence l'image de ces valeureux poilus qui ont tant donné pour elle. »

Alain Marleix, Secrétaire d'Etat la Défense chargé des Anciens combattants .

**Collecte des ferrailles et des encombrants
le mercredi 26 mars à partir de 6 heures.**

En mairie d'Essigny-le-Petit, le 21 mars 2008

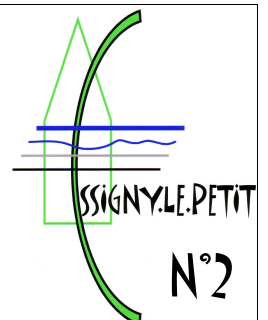
SECRETARIAT DE MAIRIE ouvert le lundi et le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30.

Téléphone : 03 23 07 96 79

Télécopie : 03 23 63 77 71

Courriel : mairieessignylepetit@orange.fr

Site : <http://essignylepetit.ifrance.com>



Être élu local, cela rapporte.

Tous les 6 ans, le sujet fait la une : le salaire des maires.

De 636,01 euros mensuels pour une commune de moins de 500 habitants à 4 115,39 euros mensuels pour une ville de la taille de Saint-Quentin.

Pour un adjoint ce montant varie de 246,92 euros à 1 646,15 euros

Et surtout, on oublie de dire et d'écrire qu'il ne s'agit pas d'un salaire mais d'indemnités représentatives de frais et que les sommes indiquées sont des maximums.

Il y a quelques décennies, le maire d'une petite commune passait 2 fois par semaine en mairie et se déplaçait deux ou trois fois dans l'année au chef lieu d'arrondissement ; cela suffisait. En 2008, le maire ou un adjoint a un contact quotidien avec les services de la mairie ; il ne se passe pas une semaine sans déplacement, sans rendez-vous, sans appel d'un administré,... et il est normal que l'élu soit indemnisé des frais qu'occasionne sa mission au service de la commune.

Chaque conseil municipal délibère donc pour fixer le montant de ces fameuses indemnités et si certains conseils optent pour le maximum, d'autres assemblées municipales retiennent des montants plus modestes, soit par choix, soit parce que le budget de la commune ne le permet pas.

A Essigny, le montant mensuel est de 115,23 euros pour le maire et chacun des adjoints.

On économise bon an mal an presque 11 000 euros. Ou plutôt, on utilise autrement l'argent public ; on peut investir 11 000 euros supplémentaires dans des travaux d'éclairage, d'accessibilité, d'entretien du patrimoine,...

**Journée loisirs actifs
encore des places
et quelques jours pour
vous inscrire**

Lavage de voitures



**Ce samedi 22
de 9 h à 17 h dans la cour de l'école
Prévisions météo trop mauvaises !**

Donnez votre avis

Le conseil municipal règle les affaires de la commune par délibérations.

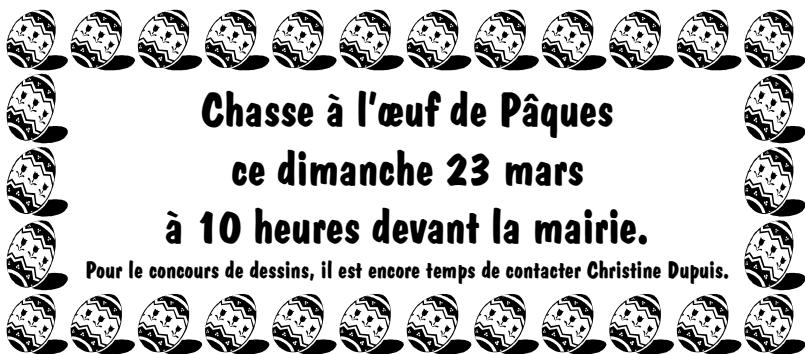
C'est vrai que les onze élus du conseil municipal sont souverains dans leurs décisions mais ils ont aussi besoin de l'avis de tous les Essignyaçais pour établir des priorités, choisir l'avenir de la commune.

Pour cela, les élus souhaitent vous associer à leurs réflexions au sein de 4 comités consultatifs dont les intitulés vous indiquent clairement leurs objets :

- « Finances »
- « Travaux & voirie »
- « Environnement & cadre de vie »
- « Loisirs & animation »

Vous pouvez également participer à la vie communale lors des prochaines étapes du PLU (plan local d'urbanisme), au sein de la commission communale des impôts directs (évaluation des valeurs locatives des propriétés bâties et non-bâties) ou au sein de la commission de révision des listes électorales.

Vous trouverez un bulletin réponse agrafé à ce numéro 2 d'Infos-Essigny.



Chasse à l'œuf de Pâques

ce dimanche 23 mars

à 10 heures devant la mairie.

Pour le concours de dessins, il est encore temps de contacter Christine Dupuis.

Brocante

du 8 mai

Inscriptions du

lundi au vendredi

10 h - 20 h

03 23 07 96 30

